

# **EN DIRECT DE CHOISY**

*La Bochetière, La Boulois, La Brosse, Buisson-Bailly, La Cadine, Le Carrouge, Champbonnois, Cofféry, Les Deux Maisons, L'Epauche, Le Fays, La Fresnois, L'homée, Malnoue, Le Merger, Le Montcel, Le Petit Choisy, Les Queurses, Le Ru Des Rieux, Les Sablons, La Tuilerie, Villars Les Massons.*



**MAIRIE :**

5, Route de la Ferté-Gaucher

77320 CHOISY-EN-BRIE

☎ 01 64 75 81 90

mairie.choisy-en-brie@wanadoo.fr- [www.choisy-en-brie.fr](http://www.choisy-en-brie.fr)



## LE MOT DU MAIRE



Chères Choiséennes, Chers Choiséens,

Après quatre dimanches d'élections présidentielles et législatives et la formation d'un nouveau gouvernement, déjà remanié, tout ce beau monde va pouvoir se mettre au travail.

Les élections ont connu une participation légèrement supérieure à la moyenne nationale dans notre commune, et après Emmanuel MACRON comme Président de la République, ce sont Isabelle PERIGAULT comme députée de notre circonscription et son suppléant Christian JACOB, que la majorité a choisis.

Je tiens à remercier les conseillers municipaux et les bénévoles ayant assuré la tenue des bureaux de vote. Reste à déplorer le comportement de certains électeurs mécontents du sérieux et de la rigueur des assesseurs leur demandant de présenter une pièce d'identité, et se montrant pour le moins désagréables envers eux. Il s'agit pourtant d'une obligation dans toute commune de plus de 1000 habitants et son non-respect est un éventuel motif d'annulation du scrutin.

Ça y est, nous y sommes, c'est l'été !

Voici le moment le plus propice aux rencontres, aux échanges et à la convivialité. C'est la période durant laquelle les nombreux bénévoles de nos associations vont prendre un peu de repos après les grosses manifestations que sont la fête de la musique, les brocantes et la soirée du 13 juillet. Je voulais profiter de ce mot pour les remercier de leurs actions et engagements tout au long de l'année. Beaucoup d'entre eux le font avec passion et dévouement, malgré quelques réflexions désagréables ou signes d'arrogance totalement injustifiés et que nul ne mérite ! Encore merci à eux.

Un merci tout particulier à Françoise Renaud, qui, après 20 ans à la tête de l'association FIT FUN, met fin à ses activités sportives, mais pas de souci : comme vous pourrez le lire dans les pages suivantes, la succession est assurée !!! Merci Françoise.

Toutes ces activités initiées par les différentes associations et la Mairie sont d'autant de liens et de partages entre nos concitoyens et contribuent à faire de Choisy une commune où il fait « bon vivre ». Cependant, sans une participation active et indispensable des Choiséens, elles ne pourront perdurer.

J'ai trouvé très regrettable la faible participation à l'opération « J'ai Choisy de nettoyer ma nature » qui se déroulait samedi 25 juin et cela malgré une large diffusion dans les commerces et les cahiers de correspondance des enfants scolarisés dans le RPI. Les organisateurs, très déçus, ne souhaitent pas renouveler cette opération.

Autre point sur le manque de fréquentation : notre « Marché ». Malgré les efforts déployés par la municipalité pour chercher de nouveaux commerçants et varier l'offre autant que possible trop peu de nos administrés y font leurs emplettes. De ce fait, le nombre de commerçants sera partiellement réduit dès le 08/07 pour la durée des vacances. Hélas, je ne suis pas sûr de réussir à les convaincre pour une reprise début septembre. A bon entendeur !

Enfin, le 13 juillet au soir, après deux ans de privation, nous aurons l'immense plaisir de retrouver la très prisée « Grillade Party », suivie du défilé aux lampions, de notre magnifique feu d'artifice tiré depuis le stade, et du bal populaire qui vous fera danser jusqu'au petit matin. Le lendemain, jeudi 14 juillet, la municipalité se fera une joie de vous offrir la traditionnelle rondelle après le défilé célébrant l'anniversaire de la Révolution française.

Je vous souhaite une très bonne lecture, à emmener à la plage ou ailleurs et surtout un très bel été.

J'espère vous retrouver à la rentrée en pleine forme et pouvoir vous annoncer de bonnes nouvelles sur le devenir du restaurant et du second local paramédical.

Votre Maire,

Daniel TALFUMIER

## ÉTAT CIVIL

### Bonjour les bébés

Le 30 avril 2022 Lila GUILLET SALLENAVE  
Le 19 juin 2022 Lyana CABRAL DE LIMA

### Vive les mariés !

Le 29 avril 2022 Isabelle LAVIGNE et Laurent GARCIA  
Le 18 juin 2022 Sabrina GONTIER et Stéphane AGOSTINHO

### Ils nous ont quittés

Le 25 juin 2022 Yvonne PUTHOIS née MURRAY  
Le 30 juin 2022 Marcel PAQUIER

## DECES DE MADAME PUTHOIS

Madame Yvonne PUTHOIS était commerçante à CHOISY. Après avoir travaillé dans des laiteries dans l'Yonne puis à la Trétoire, elle et son mari sont devenus les gérants du magasin COOP situé 02, grande rue (aujourd'hui transformée en habitation) à partir de janvier 1964. Pendant qu'elle accueillait les clients à l'épicerie, Monsieur PUTHOIS faisait les tournées à bord de son camion dans les hameaux et les villages alentours. Après le départ en retraite de son mari en 1986 suivi rapidement de son décès, Madame PUTHOIS est partie travailler aux COOP de Vaux à COULOMMIERS puis a fini sa carrière à l'usine ARJO WIGGINS. Elle a profité sereinement de sa retraite à CHOISY dans sa maison du champ de l'Être.



## ELECTIONS

Deux tours ont été nécessaires dans la 4ème circonscription de Seine et Marne lors des élections législatives qui se sont déroulées le 12 et 19 juin 2022 sur un créneau horaire de 8h – 18h dans notre commune.

Le taux de participation est légèrement supérieur à la moyenne nationale ; au 1er tour avec 50,63 % des inscrits qui se sont déplacés et 45,78 % au 2ème tour pour 948 inscrits.

|                             |                             |     |                                                            |
|-----------------------------|-----------------------------|-----|------------------------------------------------------------|
| <b>1<sup>er</sup> tour</b>  | PERIGAUT Isabelle :         | 150 | Votants : 480<br>Exprimés : 473<br>Blanc : 5<br>Nuls : 2   |
|                             | DUROX Aymeric :             | 147 |                                                            |
|                             | DELVAUX Jean Philippe :     | 64  |                                                            |
|                             | GARNIER %Mathieu :          | 61  |                                                            |
|                             | VENANT Frédéric :           | 19  |                                                            |
|                             | HUOT Gabrielle :            | 13  |                                                            |
|                             | CHABRAND Cécile :           | 9   |                                                            |
|                             | COTTIN Françoise :          | 5   |                                                            |
|                             | GAUDEY Jean Yves :          | 5   |                                                            |
|                             | MERZOUZ AISSAOUI Djamilia : | 0   |                                                            |
|                             | ROUSSET Audrey :            | 0   |                                                            |
| <b>2<sup>ème</sup> tour</b> | PERIGAUT Isabelle :         | 221 | Votants : 434<br>Exprimés : 413<br>Blancs : 15<br>Nuls : 6 |
|                             | DUROX Aymeric :             | 192 |                                                            |
|                             |                             |     |                                                            |



La 4ème circonscription de Seine-et-Marne rassemble les cantons de Provins, Nangis, Villiers-Saint-Georges, Donnemarie-Dontilly, Bray-sur-Seine, La Ferté-Gaucher, Rebais et Rozay-en-Brie. Elle compte 150 communes et regroupe 130 000 habitants.

C'est une victoire pour Isabelle PERIGAULT, candidate Les Républicains (LR) qui remporte les élections législatives. Elle s'impose devant Aymeric DUROX, candidat du Rassemblement National (RN) avec 51,16 % des voix contre 48,84 %.

Isabelle PERIGAULT, 51 ans, Maire du Plessis-Feu-Aussoux depuis 2014 et Présidente de la communauté de communes du Val Briard depuis 2018, se présentait à sa première élection nationale. Mère de trois enfants, directrice générale de collectivités, elle succède à Christian JACOB, son suppléant, qui n'a pas souhaité se représenter après six mandats successifs.

## COMMEMORATION DU 8 MAI

Le 8 mai dernier, l'équipe municipale, Monsieur le Maire et ses adjoints en tête, accompagnée d'une partie de la population choiséenne, se réunit devant la Mairie, via le monument aux Morts, pour commémorer l'armistice du 8 mai 1945.

Cette cérémonie prit une ampleur particulière eue égard aux événements mondiaux actuels.



Le chant des Partisans vint, en ouverture, rappeler à tous, les souffrances du peuple français pendant ces cinq années d'occupation germanique.



Le défilé, le dépôt de gerbe et le discours de Monsieur le Maire terminés, le pot de l'amitié, offert par la municipalité, fut partagé dans la bonne humeur et la convivialité. A cette même occasion, un diplôme d'honneur du travail ARGENT fut remis à Madame Christine PELLETIER.

## INAUGURATION DU LOCAL



Le samedi 11 juin, c'est autour du Conseil Municipal, des artisans ayant réalisé les travaux, du personnel communal et des professionnels de santé de la commune que Daniel TALFUMIER et Anne CHAIN-LARCHER ont inauguré les aménagements du local situé 12, grande rue.

Après avoir évoqué dans son discours l'histoire du bâtiment, les différentes étapes de l'opération, l'aspect financier, et remercié le Département pour la subvention octroyée, les convives se retrouvèrent autour du verre de l'amitié.





## MARCHE DU 8 MAI

Tous les ingrédients étaient présents pour la journée de marche organisée par l'association "Jeunes d'Autrefois". De nombreux participants, parfois accompagnés d'enfants, ont pu profiter de ce moment sous le soleil et dans la bonne humeur...

Comme chaque année à la pause, un goûter, très apprécié de tous, fût offert par l'association.

Merci aux agriculteurs de Choisy qui mettent à notre disposition, pour cette journée, une grange ou un hangar.



## KERMESSE

Après deux ans d'absence forcée, c'est sous un magnifique soleil que la traditionnelle kermesse s'est déroulée. Une fois le spectacle présenté par chacune des classes du RPI achevé, les spectateurs pouvaient se restaurer autour d'un barbecue et des gâteaux confectionnés par les parents. Pendant ce temps, les stands ouvraient leurs portes et les enfants ont pu s'amuser jusqu'en fin d'après-midi.



L'Amicale Scolaire remercie chaleureusement les enseignants d'avoir pris le temps de préparer le spectacle des enfants mais également toutes les personnes qui ont apporté leur aide pour faire de cette journée un franc succès.

## MATCH DU PSG



Le 12 juin dernier, nos vétérans ont fini leur saison en beauté avec une belle feuille de match :

*Vétérans Choisy – Vétérans PSG*

Les supporters étaient au rendez-vous et beaucoup de jeunes s'étaient déplacés. Une belle journée où le score a été en faveur du PSG 0-2. Nos joueurs gardent un très bon souvenir de ce match. Ce moment a réuni beaucoup de monde dans la joie, le respect et la convivialité. Merci aux vétérans pour cet instant de bonheur.





Le club des jeunes d'autrefois a fait son voyage annuel d'une journée au lac du Der, le 18 juin 2022 sous une chaleur accablante.

Ce lac a vu le jour en 1974. Trois villages ont été démolis et quelques 250 habitants déracinés dans le but de faire une réserve d'eau pour alimenter Paris en cas de sécheresse l'été et éviter les inondations l'hiver.

Journée culturelle avec la visite du musée du Der où la vie d'autrefois était représentée par les anciens métiers à la campagne.

Après un repas en terrasse ombragée, tout le groupe a investi le petit train sur la digue. Cette journée s'est terminée par une balade en bateau afin d'apprécier l'importance du lac.

## FETE DE LA MUSIQUE

Le mardi 21 juin au soir, le feu fut mis à la place de l'Église de Choisy en Brie à l'occasion du 40ème anniversaire de la fête de la musique.

Les enfants des écoles suivis des deux groupes : "Les Pantouflers et Pepperminds" inondèrent les nombreux participants de chansons et musiques variées.

Tout se passa à merveille grâce, entre autre, à une météo des plus clémentes.



Merci à tous les Bénévoles de l'association Animation Loisirs, à nos Agents communaux, à toute l'Équipe municipale, aux enseignants et merci à vous tous pour votre présence et votre bonne humeur qui ont fait de cette soirée un moment d'une grande convivialité.



## NETTOYONS LA NATURE

Le samedi 25 juin en matinée était organisé à Choisy en Brie, à l'initiative conjointe de Monsieur François Xavier Largillier et de l'équipe municipale, une opération de nettoyage de la nature.

En effet, les fossés et les chemins sont régulièrement souillés par des "inciviques" qui jettent à tort et à travers des déchets divers et variés.

Dans une ambiance bon-enfant, la vingtaine de volontaires a arpenté bordures de routes et chemins communaux pour ramasser les débris.

Si les participants étaient heureux de leur action « écologique ménagère », les organisateurs, eux, furent déçus par le petit nombre de participants, cela malgré une Importante communication.

Le tout s'est clôturé autour d'un verre de l'amitié offert par la municipalité.



## BROCANTE DU FOOT



Le 25 juin dernier, la brocante du foot tant attendue a été malheureusement gâchée par la pluie.

Merci aux exposants courageux qui sont venus parfois de loin malgré le temps avec la bonne humeur et parfois de l'humour.

A l'année prochaine avec le soleil, on l'espère.



## MER DE SABLE



Dimanche 26 juin, ANIMATION LOISIRS organisait sa sortie à LA MER DE SABLE. C'est avec une météo clémente, en famille ou entre amis, que le groupe des 7- 94 ans a pu profiter des diverses attractions et spectacles dans une ambiance conviviale. Sensations fortes assurées, et parfois bien arrosées. Une belle journée qui nous a plongés, avec un peu d'avance, dans l'ambiance des vacances.





**CHAMPBONNOIS**



**LA FRESNOIS**

## UN PEU D'HISTOIRE...



Dans les années 1970, ce local appelé « Café de la Mère Michel », qui avait succédé à Monsieur PANIER, était un commerce alimentaire.

A l'époque, la commune disposait de deux épiceries, trois débits de boissons et trois épiceries-buvettes dont le « café de la Mère Michel ».

Au 12 Grande Rue, l'immeuble racheté par Monsieur DESSORNES Daniel (qui gérât la forgerie puis le garage route de Beton-Bazoches) fut cédé en 1987 à l'agence immobilière de Boissy Le Châtel.

Entièrement rénové par le promoteur, un logement locatif à l'étage et le maintien d'un local commercial à vocation de salon de coiffure, à la demande de la municipalité, permet de redonner un service, auparavant proposé par Messieurs CHATAIN puis CORNET (qui se souvient ...).

Après que deux exploitants se soient succédés, Madame Brigitte BENOIST entra dans les lieux jusqu'à son déménagement au cœur du village.

Racheté par une SCI en 2007, cet espace fut loué à une agence immobilière qui a exercé pendant dix années.

Après la cessation d'activité de ce lieu de l'agence immobilière, le local est resté vide pendant quatre années ; racheté ensuite par la commune en 2021 pour y installer une nouvelle activité, innovante pour Choisy en brie, après réhabilitation et remise aux normes : un cabinet paramédical.

## COUP DE GUEULE !



On s'amuse Route de Coulommiers !

Ces installations, attendues de tous mes riverains, ont été mises en place pour faire ralentir les véhicules afin d'assurer la sécurité de tous.

Un comportement vraiment regrettable...

## ELAGAGE

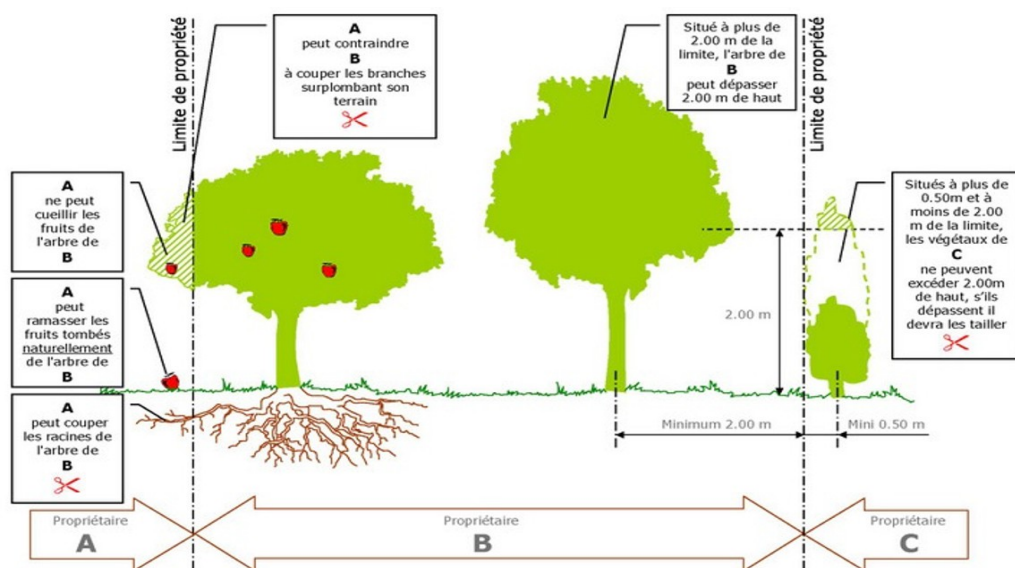
Tout un chacun est tenu de couper les branches d'un arbre planté dans son terrain dès lors que celles-ci poussent au-delà des limites de la propriété. Autrement dit, il faut couper les branches qui dépassent chez les voisins. En cas de problème, le propriétaire sera considéré responsable.

La loi n'autorise pas un particulier à élaguer les arbres du voisin. Ainsi, s'il est autorisé à couper des racines, des ronces et des brindilles venues d'à côté jusqu'à la limite de son terrain, il doit laisser les branchages tels quels.

En revanche, si le propriétaire ne remplit pas cette obligation d'élagage, ses voisins peuvent lui demander de se mettre en règle. Ce principe est édicté à l'article 673 du Code civil: « Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. »

### Pour information :

- un arbre de deux mètres ou plus ne doit pas être planté à moins de deux mètres de la limite séparant les deux propriétés. En dessous de cette taille, les plantations doivent respecter une distance de 50 centimètres. Dans le cas contraire, un voisin peut demander à ce qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale dans un délai de trente ans (prescription trentenaire).
- les fruits tombés des branchages non coupés dans le jardin du voisin lui reviennent de droit.



## FIT'FUN : 20 ANS... UNE PAGE QUI SE TOURNE

Arrivée à Choisy en 1996, Françoise RENAUD a pris part à la vie associative de Choisy. De par sa formation d'instructeur de GYM Volontaire, elle a proposé une discipline dispensée principalement dans de grandes salles, le FITNESS et créa son association « FIT'FUN » qui pourrait se traduire par « sport plaisir » pour y animer divers cours. Forts de leur succès, ces cours ont été suivis par des dizaines et des dizaines d'adhérents de Choisy et ses alentours.

Mais tout a une fin. Impliquée depuis plus de 20 ans dans la vie associative, 2022 sera la dernière. Si l'aventure s'arrête pour Françoise, il lui était impensable qu'il n'y ait plus de cours sur Choisy. Rassurez-vous, la relève est assurée avec MAËLYS.

Souriante, dynamique et diplômée en Activités Physiques Adaptées, ses cours seront donc accessibles à un large public intergénérationnel. Elle animera les cours les mardis et jeudis, comme actuellement, sous le nom de MAË mon EAPA, son accroche : « Laissez-vous APA'T par le sport santé ».

Elle vous proposera des cours de RENFORCEMENT MUSCULAIRE, PILATE, STEP, GYM DOUCE et également des cours d'ART DU CIRQUE. Vous pouvez la contacter au 06 05 02 18 62 et pourrez la rencontrer au FORUM des ASSOCIATIONS de CHOISY le vendredi 9 septembre.



## UN VENT DE BIEN-ETRE SOUFFLE SUR CHOISY !

C'est avec plaisir que nous vous annonçons l'installation de deux choiséennes spécialisées dans le massage et le bien-être :

### **Steffany MARX, praticienne en massages bien-être et massothérapeute**



Formée à l'institut Hypoténuse reconnu par la Fédération Française du Massage Traditionnel et de la relaxation (FFMTR) et ayant obtenu son titre RNCP (reconnu par le Ministère du Travail), Steffany propose des massages bien-être, en salon ou à domicile, intégré à des approches thérapeutiques qui visent à procurer une détente corporelle et une relaxation afin de contribuer à un bien-être général.

Il s'agit de massages du monde basés sur la médecine traditionnelle chinoise ainsi que des massages de type massothérapie (encadrés par une équipe médicale), pour accompagnements (perte de poids, stress, deuil, dépression), personnes enceintes, sportifs, séniors personne à mobilité réduite...

La bienveillance, l'écoute et l'éthique sont ses critères pour exercer.

**21, route de la Ferté-Gaucher**

**Tel :06.19.76.44.59**

**Mail [steffanymarx@gmail.com](mailto:steffanymarx@gmail.com)**

**[www.steffanymarx-massotherapie.com](http://www.steffanymarx-massotherapie.com)**

### **Delphine et son massage Amma Assis**

Le bien être à votre domicile c'est possible !

Delphine vous propose le massage Amma Assis, un massage non thérapeutique qui s'effectue sur une chaise ergonomique conçue spécialement pour cette technique. Il se pratique habillé et sans huile. Rapide et efficace, le massage Amma Assis permet :

- de libérer les tensions musculaires du dos
- de libérer le stress corporel et mental
- de se détendre efficacement tout en énergisant le corps
- de bénéficier d'un instant de bien être tout en restant habillé

Les mauvaises postures du quotidien, en voiture ou devant son bureau entraînent de nombreuses tensions corporelles qui vont dans le temps, également avoir un impact sur le mental.

Le massage Amma Assis, permet à la fois d'améliorer sa mobilité, d'évacuer son stress, de se détendre efficacement en peu de temps, tout en retrouvant vitalité grâce à son enchaînement précis et rythmé.

**Sur rendez-vous uniquement, au 06.50.72.72.64**

## TOO GOOD TO GO

NOUVEAU chez PROXI, pour un commerce sans gaspi !

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, notre épicerie propose des paniers de produits invendus, d'une valeur d'environ 12 euros, pour un prix réduit à 3,99 euros.

Pour profiter de ces paniers "surprises", vous devez vous connecter à l'application TOO GOOD TO GO.



## Fermeture de la Mairie

La Mairie sera fermée au public tous les samedis matins du 09 juillet au 27 août inclus

## PHARMACIES DE GARDE PENDANT LES VACANCES

|                              |                                                                                |                |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <u>Dimanche 03 juillet :</u> | PHARMACIE DES TEMPLIERS<br>38, rue des Caillets 77120 COULOMMIERS              | 01.64.03.06.29 |
| <u>Dimanche 10 juillet :</u> | PHARMACIE ILE DE FRANCE<br>4, place d'Ile de France 77120 COULOMMIERS          | 01.64.20.74.52 |
| <u>Jeudi 14 juillet :</u>    | PHARMACIE DU COEUR DE LA BRIE<br>29, rue de Paris 77320 LA FERTE GAUCHER       | 01.64.04.00.74 |
| <u>Dimanche 17 juillet :</u> | PHARMACIE PRINCIPALE<br>4, Bd de la Marne 77120 COULOMMIERS                    | 01.64.03.00.36 |
| <u>Dimanche 24 juillet :</u> | PHARMACIE DE L'EGLISE<br>04, place de l'église 77320 CHOISY EN BRIE            | 01.64.20.46.06 |
| <u>Dimanche 31 juillet :</u> | PHARMACIE PARISOT<br>26, Grande rue 77580 GUERARD                              | 01.64.04.70.10 |
| <u>Dimanche 07 août :</u>    | PHARMACIE DES ORMES<br>95, rue des Ormes 77515 FAREMOUTIERS                    | 01.64.04.20.62 |
| <u>Dimanche 14 août :</u>    | PHARMACIE DE BOISSY<br>04, rue de Rebais 77169 BOISSY LE CHATEL                | 01.64.03.47.85 |
| <u>Lundi 15 août :</u>       | PHARMACIE TOULET-LEFEBVRE<br>05, rue de la couture 77510 VILLENEUVE SUR BELLOT | 01.64.04.80.27 |
| <u>Dimanche 21 août :</u>    | PHARMACIE DU PONT DE LA VILLE<br>04, rue de la pêcheurie 77120 COULOMMIERS     | 01.64.03.02.16 |
| <u>Dimanche 28 août :</u>    | PHARMACIE BEAUJEAN<br>14, rue de Meaux 77515 SAINT AUGUSTIN                    | 01.64.20.75.54 |



**PIZZERIA LASAGNA** : Du 10 juillet au 1er août inclus

**BOULANGERIE EL AARABI**: Du 25 juillet au 22 août inclus

**PROXI**: Aucune fermeture

**CRÉA'TIF COIFFURE** : Du 03 au 17 juillet inclus

**GARAGE DURAND** : Du 1er au 15 août inclus

**PHARMACIE VAN DEN BROUCKE**: Du 15 au 22 août à 14h.

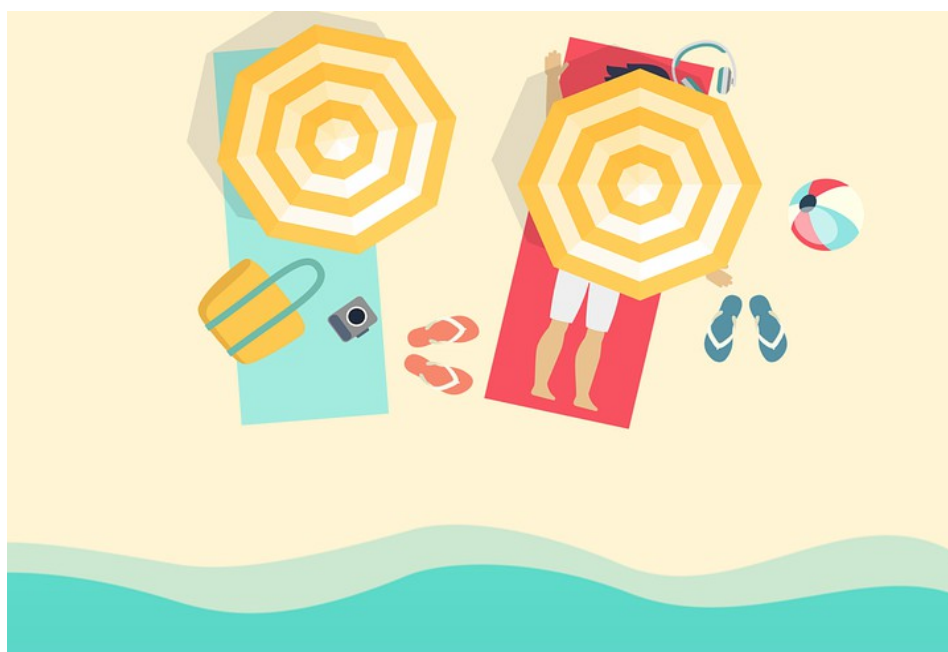
**Docteur BEN MOUSSA** : Du 10 au 21 août inclus

**Docteur FONTAINE**: Du 13 au 28 août inclus

**Clélia DONNA** : Pas de congés pendant l'été.

**Émilie SALMON (Hypnothérapeute)** : Du 30 juillet au 15 août

**LA POSTE** : Ouverte pendant toutes les vacances les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h



**Bonnes vacances !**